

Annexe

Critères d'intervention

Le SECOSS intervient sur demande d'un partenaire ou d'une personne privée dans le cadre :

1. d'une situation complexe (pathologie inaugurale modifiant ses habitudes de vie, situation familiale complexe, environnement précaire, âge, réseau social insuffisant, etc.), le SECOSS assure la coordination entre les institutions ;
2. d'une situation nécessitant au minimum une évaluation globale pluridisciplinaire (orientation dans le réseau de soins, évaluation des besoins à domicile, coordination de plusieurs partenaires, etc.) ;
3. d'une situation sociale précaire (finances, lacune dans les prestations, etc.) nécessitant une orientation spécifique (Prosenectute, EMERA, CMS) ;
4. d'un projet de placement dans une institution (long séjour ou court séjour).